

MOTION DU CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION DE
LA DELEGATION FRANCHE COMTE
CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
8 mars 2017

La loi de finances pour 2017 du 29 décembre 2016 a confirmé le taux de cotisation de l'établissement à 0.9%.

Le conseil régional d'orientation de la délégation Franche Comté condamne la décision du gouvernement d'avoir baissé le taux de la cotisation alors que chacun reconnaît que la formation est un levier décisif pour relever les défis qui attendent les collectivités locales en pleine mutation suite à la loi Maptam, à la loi NOTRe, que la fonction publique territoriale est déjà le parent pauvre en matière de formation par rapport à la fonction publique de l'Etat (3,5 %) et à la fonction publique hospitalière (2,9 %) et alors que les transformations et les évolutions qui frappent les collectivités sont considérables. Ces dernières n'auront d'autre alternative que de moins former leurs agents ou de payer plus cher en ayant recours aux prestations proposées par les opérateurs privés de la formation professionnelle qui sont deux à trois fois plus coûteuses que les formations du CNFPT.

Cette décision est incontestablement un très mauvais signe adressé aux 2 millions d'agents publics territoriaux parce qu'elle s'attaque au seul outil de promotion sociale et professionnelle encore disponible, que représente la formation.

Le CNFPT a déjà, pour sa part et de sa propre initiative, consenti un effort représentant 5% de ses recettes annuelles en rendant gratuites 90% des formations payantes ce qui a réduit de 17 millions la participation demandée en 2016 aux employeurs territoriaux.

C'est pour toutes ces raisons que le conseil régional d'orientation de la délégation Franche Comté décide de se mobiliser pour faire revenir le gouvernement sur une décision inacceptable, inapplicable et qui est une attaque contre le statut et le droit à la formation.

Les membres du CRO demandent solennellement à l'unanimité au gouvernement le retour à un taux de cotisation de 1% et donnent mandat au délégué régional pour engager toutes formes d'action pour l'obtenir.

Les membres du CRO demandent à François Deluga, Président du CNFPT, d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle sur la situation de l'établissement et sur le nécessaire retour du taux de cotisation à 1%, indispensable pour accompagner les collectivités territoriales toutes en pleine mutation, et donc toutes en demande forte de formations de leurs agents.

Les membres du CRO souhaitent également formuler la demande au Président François Deluga d'une rencontre des CRO à Paris sur une journée, qui sera l'occasion de rencontrer et d'interpeller des représentants du Gouvernement.

**Pour le CRO,
Le délégué du CRO Franche Comté,**

Michel Désiré

